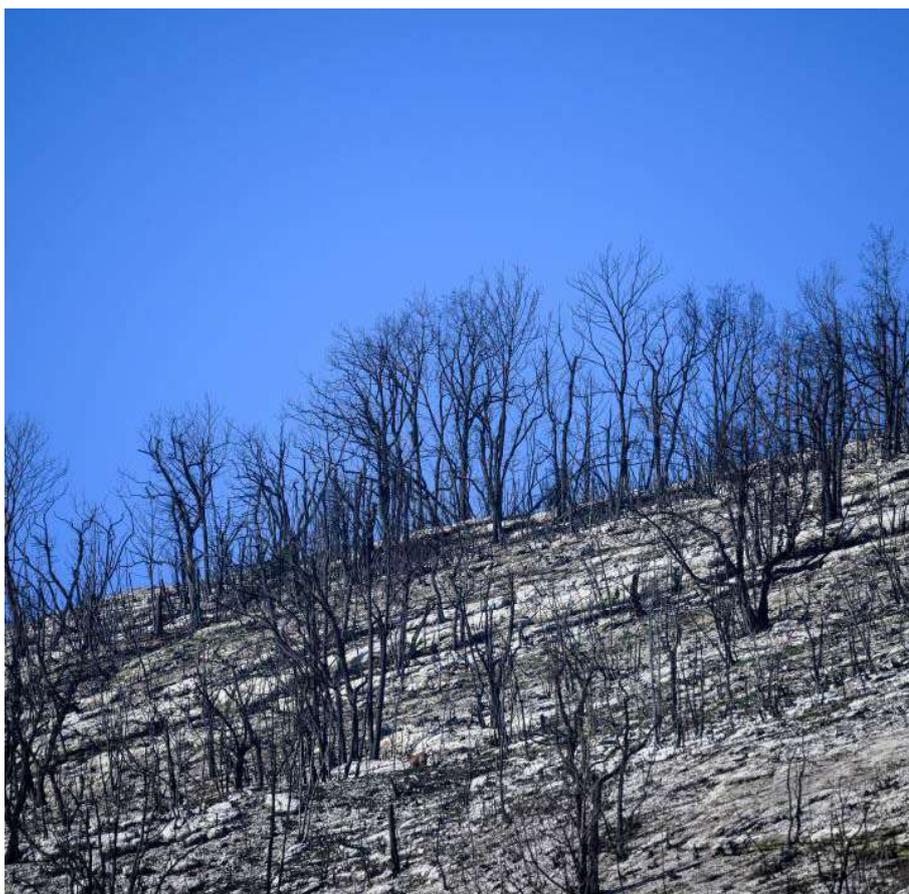




Je protège mon habitation toute l'année contre les feux de forêt



Sommaire

Comment naissent les feux de végétation ?	3
Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?.....	4
Est-ce que je dois débroussailler ?	5
Comment protéger mon habitation contre les feux de végétation ?.....	6
Comment éviter de créer un feu ?	8
Que faut-il faire si un feu démarre ?	9
Comment me protéger s'il y a le feu dans mon habitation ?	10



Comment naissent les feux de végétation ?

Les feux de forêt et de végétation commencent dans :

- des **broussailles**.
Ce sont des buissons avec beaucoup de petites branches emmêlées
- des herbes sèches
- des petites branches...



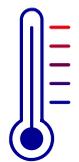
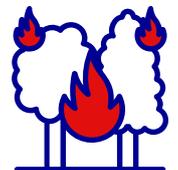
Les humains provoquent 9 feux de végétation sur 10, par exemple quand ils jettent un mégot de cigarette dans des herbes sèches.

Le feu de végétation démarre souvent au sol. Le feu s'étend ensuite vers les autres herbes et jusque dans les branches des arbres.

On dit que le feu se **propage**.

Le feu se propage et grossit très vite surtout

- s'il fait très chaud
- si le sol est sec.



[Cliquez ici pour en savoir plus sur les feux de forêt](#)



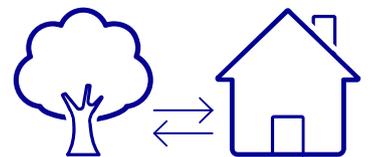
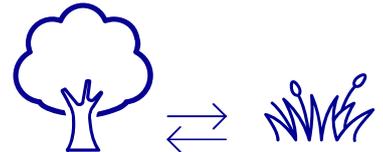
Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Il faut **débroussailler** son terrain pour éviter les feux de végétation.

On parle aussi de **débroussaillage**.

Pour cela il faut :

- couper les herbes sèches sous les arbres
- mettre de l'espace entre des végétaux de même taille, par exemple les arbres
- éloigner les arbres des bâtiments comme la maison ou le garage.



Quand on débroussaillera cela évite au feu de se propager et de grossir.

La loi oblige les propriétaires à débroussailler leur terrain dans certaines régions.

Cela s'appelle les **OLD**

ou **Obligations Légales de Débroussaillage**.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur le débroussaillage](#)

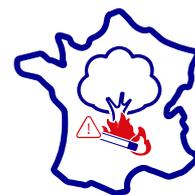


Est-ce que je dois débroussailler ?

La loi m'oblige parfois à débroussailler

La loi ou le préfet de certains départements obligent les propriétaires à débroussailler.

Le débroussaillage est obligatoire dans des zones proches de forêts ou de grands espaces de végétation.



Il faut débroussailler si j'habite à moins de 200 mètres de ces espaces.

Il faut débroussailler sur au moins 50 mètres.

Pour savoir si je suis obligé de débroussailler je recherche mon adresse sur la carte de France.

Les zones violettes sont les zones où les habitants doivent débroussailler.

[Je peux cliquer sur la carte de France.](#)



Je peux débroussailler même si la loi ne m'oblige pas à le faire.

C'est important si j'habite près de forêts ou d'espaces avec beaucoup de végétations.



Comment protéger mon habitation contre les feux de végétation ?

J'éloigne tout ce qui peut prendre feu rapidement

Je dois ranger loin de la maison
et dans un espace fermé
tous les produits qui peuvent prendre feu rapidement.
On dit aussi produits **inflammables** comme :

- le bois
- des bouteilles de gaz
- de l'essence ...
- ...



Je débrousaille mon terrain

Je dois débroussailler en mettant de l'espace entre
les arbres et les végétaux.
Il faut éviter que les arbres et les différents végétaux
se touchent.
Ceci empêche
le feu de se propager à mon habitation.



**Il faut débroussailler
en automne et en hiver.**

Le débroussaillage est obligatoire
dans des zones avec un gros risque d'incendie.



J'adapte mon habitation

Les préfets des départements français peuvent préparer **un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt ou PPRIF**.



Le PPRIF est préparé avec les élus, par exemple les maires, et les habitants.

Le PPRIF donne des règles pour la construction de maisons ou d'entreprises dans les villes et autour des villes.

Si votre département a un PPRIF vous pouvez protéger votre maison contre les incendies par exemple en mettant des volets en aluminium qui ne brûle pas facilement.



Comment éviter de créer un feu ?

Si je fais un barbecue

**Il faut faire le barbecue
loin des végétaux.
Par exemple sur une terrasse.**



C'est interdit de faire un barbecue dans la nature.

Si je fume

**Je dois jeter le mégot de cigarette
dans un cendrier.**



Je ne fume pas en forêt.

Je ne fume pas près de broussailles ou d'herbes sèches.

Si je fais des travaux à l'extérieur de chez moi

Les appareils électriques peuvent faire des étincelles et créer un départ de feu.

Par exemple je peux créer des étincelles si j'utilise une scie électrique.



**Je dois m'installer loin des pelouses,
des broussailles et des herbes sèches
pour éviter de créer un feu.**



Je pense à avoir un extincteur près de moi pour éteindre tout de suite un départ de feu.



Que faut-il faire si un feu démarre ?

Je dois alerter les secours

Je dois tout de suite appeler les secours si je vois un feu démarrer.

Il faut appeler les numéros :

- 112
ou
- 18
ou
- 114 si je suis une personne malentendante.

Je dis aux secours où se trouve le feu.



Je me protège et je protège les autres

Tout le monde doit se mettre à l'abri dans une habitation et attendre les secours.

Il ne faut pas se mettre dans une voiture car elle peut brûler.



J'écoute les informations

Je garde avec moi mon téléphone.

Les secours ou la mairie peuvent me donner des consignes par téléphone.



Comment me protéger s'il y a le feu dans mon habitation ?

Je rentre mon tuyau d'arrosage

Je pense à rentrer le tuyau d'arrosage après avoir arrosé mon jardin.



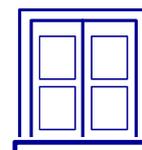
Quand le feu sera terminé je pourrai utiliser le tuyau d'arrosage pour éteindre les dernières traces de feu.

Je bouche les aérations

Je bouche et je ferme tous les endroits où le feu peut passer.

Par exemple :

- les bas des portes
- les évacuations d'air
- les fenêtres ...



J'utilise un tissu humide

Je me couvre le nez et la bouche avec un tissu humide pour me protéger de la fumée.

J'utilise par exemple une serviette passée sous l'eau.





[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile **A** Lire et à Comprendre.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images ©Flaticon

et du ©service d'information du gouvernement

Nous remercions vivement Sabrina et Xavier de l'ESAT Plaisance (Association APTE) pour la relecture et la validation du document.

